

Délibération n°19.01

Effectif légal du conseil
communautaire :
60

Nombre de conseillers
en exercice :
60

Nombre de conseillers
présents ou représentés :
59

Nombre de votants :
59

Date de convocation :
22 septembre 2021

Date d'affichage du
compte-rendu :
06 octobre 2021

**Objet : Rapports annuels
retracant l'activité des EPCI
auxquels Riom Limagne et
Volcans adhère :
Pôle métropolitain Clermont
Vichy Auvergne : rapport
d'activités 2020**

L'AN deux mille vingt et un, le mardi 28 septembre,
le conseil communautaire, convoqué le 22 septembre 2021
s'est réuni à Mozac, Salle l'Arlequin, à 18 heures 30 minutes,
sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS

Mme ABELARD Nathalie, M AGBESSI Eric, M BELDA José, Mme
BERTHELEMY Hélène, M BIGAY Bertrand, M BOISSET Jean-Pierre,
M BONNICHON Frédéric, M BOUCHET Boris, M BRAULT Charles,
Mme CACERES Marie, M CARTAILLER Philippe, M CAZE Alain, M
CHANSARD Gérard, M CHASSAGNE Eugène, M CHASSAING Pierre,
M DE ABREU Jérôme, Mme DE MARCHI Véronique, M DEAT Alain,
M DERSIGNY Eric, M DUBOIS Gérard, M DUCHÉ Dominique, Mme
DUPONT Laurence, M GAILLARD Philippe, M GAUTHIER Patrice, M
GRENET Daniel, Mme GRENET Michèle, M GRENET Roland, M
HEBRARD Jean-Pierre, Mme HOARAU Catherine, M JEAN Daniel,
Mme LAFARGE Anne-Catherine, M MAGNET Fabrice, M MAGNOUX
André, Mme MARTINHO Corinne, M MICHEL Didier, M PECOUL
Pierre, Mme PERRETON Régine, M RAYMOND Vincent, M RAYNAUD
Jean-Louis, M REGNOUX Marc, M ROUGEYRON Denis, Mme
ROUSSEL Sandrine, Mme VAUGIEN Evelyne, M VERMOREL Pierrick,
M VILLAFRANCA Grégory, M WEINMEISTER Nicolas, **titulaires.**
Mme PEREIRA-OLIVEIRA Elodie, Mme GRENIER Arlette, ROUGANNE
Béatrice, **suppléantes.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- M CHAUVIN Lionel a donné pouvoir à M BONNICHON Frédéric
- M DESMARETS Pierre a donné pouvoir à Mme BERTHELEMY Hélène
- M IMBERT Didier a donné pouvoir à M MAGNET Fabrice
- M MESSEANT Jean-François a donné pouvoir à Mme ABELARD Nathalie
- Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie a donné pouvoir à M
CHASSAING Pierre
- Mme NIORT Nathalie a donné pouvoir à M BOUCHET Boris
- Mme PANIAGUA Murielle a donné pouvoir à M JEAN Daniel
- Mme PIRES-BEAUNE Christine a donné pouvoir à M BRAULT Charles
- M THEVENOT Laurent a donné pouvoir à M DERSIGNY Eric
- Mme VEYLAND Anne a donné pouvoir à Mme VAUGIEN Evelyne

- M AYRAL Jean-Paul, conseiller communautaire unique de Malauzat,
remplacé par Mme PEREIRA-OLIVEIRA Elodie, conseillère
communautaire suppléante
- M BARBECOT Jacques conseiller communautaire unique de
Pulvérières, remplacé par Mme GRENIER Arlette, conseillère
communautaire suppléante
- M MELIS Christian conseiller communautaire unique de Enval,
remplacé par Mme ROUGANNE Béatrice, conseillère
communautaire suppléante

Absent :

- M BEAURE Nicolas

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance : M GRENET Roland

Rapport n°19.01 - Rapports annuels retraçant l'activité des EPCI auxquels Riom Limagne et Volcans adhère :
Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne : rapport d'activités 2020

Vu le Code Général des Collectivité territoriales et notamment l'article L 5211-39 ;
Vu l'arrêté préfectoral n°17-02555 portant transformation de la communauté de communes Riom Limagne et Volcans (RLV) en communauté d'agglomération ;
Vu l'arrêté préfectoral n°18-02032 du 13 décembre 2018 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans (RLV) ;
Vu l'article L.5211-39 du CGCT faisant obligation au Président du Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne d'adresser chaque année aux présidents des EPCI adhérents, un rapport retraçant l'activité de l'établissement ;

Considérant le rapport établi pour le débat d'orientations budgétaires 2020 transmis par le Pôle métropolitain en septembre 2021 ;

Le conseil communautaire, sur proposition du Président, prend acte du rapport annexé, établi par le Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne, pour l'exercice 2020.

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

***Pour extrait conforme.
A Riom, le 29 septembre 2021***

Le Président

Frédéric BONNICHON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).

Conseil du Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

Jeudi 25 mars 2021 à 17 heures
en visioconférence

Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

Mesdames BRIEU Claire, CANALES Marion, DUBESSY Florence, GALLIOT Blandine
Messieurs ADENOT Dominique, AGUILERA Frédéric, BARRAUD Bertrand, BERNARD Tony, BONNET Nicolas, BONNICHON Frédéric, BRAT Jean-Claude, BRENAS Jean-Pierre, BRUN Éric, CHARLAT Jean-Michel, DE CHABANNES Jacques, DUBREUIL Charles-André, GISCARD D'ESTAING Louis, GUILLON Jean-Claude, LALOY Jean-Sébastien, LOPEZ Romain, MEALLET Roger-Jean, MELIS Christian, PAULET Gilles, PEYNON Daniel, PICHOT Serge, RAGE François, RAYNAUD Claude, REGNOUX Marc, RODIER Stéphane, SENNEPIN François, VACHELARD Jean-Luc

Délégués titulaires ayant donné pouvoir :

Madame VIGNAL Odile représentée BONNET Nicolas, Messieurs BIANCHI Olivier représenté par RAGE François, DERSIGNY Éric représenté par BONNICHON Frédéric

Étaient excusés :

Messieurs CARRIAS Marc, CASILDAS Sylvain, CERVANTES Jean-Christophe, GISSELBRECHT Henri, GUILLAUME Gérard, PIGOT Pascal

PÔLE MÉTROPOLITAIN Clermont Vichy Auvergne

Agglo Pays d'Issoire - Billom Communauté - Brioude Sud Auvergne
Clermont Auvergne Métropole - Entre Dore et Allier - Mond'Arverne Communauté
Pays de Lapalisse - Plaine Limagne - Riom Limagne et Volcans
Thiers Dore et Montagne - Vichy Communauté - CCI du Puy-de-Dôme



POSITIONNER ET REPRÉSENTER
le bassin métropolitain clermontois
dans un contexte régional et national

» Affirmation de la métropole de l'ouest régional, débat sur l'accès des trains auvergnats au nœud ferroviaire lyonnais, positionnement de la rivière Allier dans le prochain Plan Loire Grandeur Nature...



ACCOMPAGNER ET RENFORCER,
à une échelle plus pertinente
correspondant au bassin de vie des
habitants, des sujets à l'étroit dans les
limites intercommunales

» Mise en tourisme et observation de la rivière Allier, mobilités interurbaines, politique culturelle, politique de santé, grand cycle de l'eau, transition énergétique, projet alimentaire...



EXPLORER ET ENCOURAGER
des sujets innovants
complémentaires aux compétences
des intercommunalités

» Covoiturage, déploiement du numérique sur les territoires et pour tous les publics, enseignement à distance, accompagnement à l'ouverture des données (open data)...

2 LES INSTANCES DE SUIVI DU POLE METROPOLITAIN CLERMONT VICHY AUVERGNE

INSTANCES POLITIQUES	ADMINISTRATION	INSTANCES TECHNIQUES	1 délégué par tranche de 20.000 habitants			
 conseil du pôle métropolitain Bureau	 AGENCE d'URBANISME et de DÉVELOPPEMENT CLERMONT METROPOLE Services de l'interco. du président du pôle	 comité technique Groupes projets	1 à 19.999 hab	1 délégué + 1 suppléant	Billom Co (partiel), Pays de Lapalisse, Brioude Sud Auvergne, Entre Dore et Allier	≈ 6.000 €
			20.000 à 39.999 hab	2 délégués	Plaine Limagne, Thiers Dore et Montagne	≈ 12.000 €
			40.000 à 59.999 hab	3 délégués	Mond'Arverne, Agglo Pays d'Issoire	≈ 20.000 €
			60.000 à 79.999 hab	4 délégués	Riom Limagne et Volcans	≈ 27.500 €
			80.000 à 99.999 hab	5 délégués	Vichy Communauté	≈ 34.000 €
			280.000 à 299.999 hab	15 délégués	Clermont Auvergne Métropole	≈ 110.000 €
				1 délégué	CCI du Puy-de-Dôme	1 €
	40 délégués	Cotisation des membres	≈ 263.300 €			
	12 membres	1 représentant de chaque membre				

2.1 Des instances politiques et stratégiques :

- Le Conseil du Pôle Métropolitain : composé des 40 délégués des EPCI membres et de la CCI du Puy-de-Dôme. Il débat, délibère et valide les orientations du Bureau.
- Le Bureau : composé de 12 membres, soit le Président du Pôle Métropolitain, 4 Vice-Présidents et un membre par EPCI non représenté par un VP et la CCI du Puy-de-Dôme. Il prépare les grandes orientations du Pôle Métropolitain.

2.2 Une instance technique et des groupes projets :

- L'animation des instances est gérée, en amont, par un comité technique, composé des DG des EPCI membres et de l'Agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole. Ce comité technique sert d'espace de coordination technique sur les projets et de préparation de propositions stratégiques à verser aux instances politiques.
- Les défis et actions du Pôle sont animés par un élu pilote – délégué du syndicat – et un technicien issu de l'Agence d'urbanisme ou des services des EPCI membres. Chaque binôme a en charge de faire avancer le projet, en réunissant les acteurs concernés et en identifiant les axes d'intervention légitimes.

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20210928-DEL202109281901-DE
Date de télétransmission : 04/10/2021
Date de réception préfecture : 04/10/2021

- **Des instances administratives :**

- . Le fonctionnement du syndicat mixte est conçu de manière pragmatique ; l'administration courante est assurée par l'ingénierie technique de l'Agence d'urbanisme et avec le concours des ressources existantes chez ses membres.
- . Il n'y a donc pas de personnel propre au syndicat. Des conventions seront, en revanche conclues avec l'Agence d'urbanisme à laquelle le syndicat adhère, ainsi qu'avec Clermont Auvergne Métropole et Vichy Communauté pour la mise à disposition d'une partie de leurs services.

3 BILAN 2020

L'année 2020 a été une année de mobilisation, malgré les conditions sanitaires, sur l'avancée du Défi Allier, sur la finalisation de la stratégie de communication et sur un audit des référents techniques du Pôle Métropolitain afin d'anticiper et de préparer le mandat. Cette année 2020 fut aussi marquée par l'installation d'un nouvel exécutif en fin d'année, avec l'élection de Frédéric Bonnichon comme Président du Pôle Métropolitain le 20 octobre 2020.

3.1 Défi Allier : contribution au Plan Loire V et observation de la fréquentation et des usages en bord de rivière (Baignade et Via Allier)

- **Contexte :**

Le Pôle Métropolitain a conduit en 2018-2019 deux études en lien avec la rivière Allier. La première, intitulée « Préfiguration de la « Route de l'Allier » et mise en réseau des maisons de site » portait sur la mise en tourisme de la rivière en lien avec la création de la Via Allier. La seconde, sur la faisabilité de l'Observatoire de la rivière Allier, a permis de faire le point des données aujourd'hui recueillies sur la rivière (en matière d'eau, faune et flore, occupation des sols, fréquentations et usages), et d'appréhender l'organisation à mettre en place et le coût d'un dispositif plus pérenne de production de données et de connaissances. Ces deux études ont positionné le Pôle dans l'écosystème de réflexion et de travail aujourd'hui mobilisé autour de la rivière Allier.

- **Rappel des objectifs 2020 :**

- Diffuser sur et au-delà du périmètre du Pôle Métropolitain les résultats des études réalisées en 2018-2019,
- Poursuivre le travail sur la mise en réseau des Maisons de site,
- Fédérer les acteurs autour d'un acte d'engagement commun et fondateur, de type Charte,
- Animer une réflexion autour des usages illicites de la rivière,
- Expérimenter la mise en œuvre du volet Fréquentation / usages de l'observatoire de la rivière Allier.

Le contexte sanitaire de 2020 n'a pas permis d'engager le partenariat autour du projet de « Charte des acteurs de la rivière ». De même, la réinstallation tardive des instances

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20210928-DEL202109281901-DE
Date de télétransmission : 04/10/2021
Date de réception préfecture : 04/10/2021

communales et intercommunales, suite aux élections municipales reportées, a freiné la dynamique sur la mise en réseau des maisons de site. Le Défi Allier s'est alors concentré sur la valorisation et la diffusion de ses travaux, et sur l'exploration de pistes en lien avec la fréquentation de la rivière : baignade et itinéraire cyclable Via Allier.

- **Référents** : Serge PICHOT (Clermont Auvergne Métropole, élu référent depuis octobre 2020) + C. GRIFFOUL + S. TERRISSE + C. BRISSIAUD

- **Résultats 2020** :
 - 21 février 2020 : contribution du Pôle Métropolitain à l'élaboration du 5^e Plan Loire Grandeur Nature (POI Loire)
 - Baignade :
 - Été 2020 : rencontre des gestionnaires de sites naturels (CEN Auvergne, LPO, Ecopôle), de site de baignade (Brioude, Vichy), des collectivités en bord de rivière, des services de l'Etat (ARS, SDJES, DPF)
 - Août 2020 : protocole et réalisation d'enquêtes sur les plages des Célestins à Vichy, de la Bageasse à Brioude, de Longues (Vic-le-Comte) et à l'Ecopôle
 - 28 septembre 2020 : groupe de travail sur la baignade dans la rivière Allier. Restitution des enquêtes et entretiens réalisés pendant l'été 2020, discussion sur les suites à envisager
 - Via Allier :
 - Été 2020 : test d'un protocole d'enquête qualitative sur Vichy communauté, avec l'appui du cabinet Alliances
 - 2 novembre 2020 : restitution des résultats de l'enquête et évaluation de la méthode

- **Bilan**
 - En début d'année 2020, la contribution du Pôle Métropolitain au 5^e plan Loire Grandeur Nature a permis de positionner ses réflexions sur l'Allier dans la stratégie du bassin de la Loire. Le réseau des maisons de site de l'Allier est désormais inscrit dans l'orientation stratégique 6 « connaître, restaurer et valoriser les patrimoines du bassin de la Loire » / axe 3 « Valoriser les atouts des patrimoines du bassin » de la stratégie du Plan Loire. Cette inscription ouvre la voie à des financements européens possibles pour les projets locaux, dès lors qu'ils s'inscrivent et se revendiquent du « réseau des maisons de l'Allier », concept travaillé et décliné par le Pôle Métropolitain en 2018-2019. L'observatoire de la rivière Allier, relevant de l'axe 4 « développer, valoriser et partager la connaissance sur le bassin de la Loire », a également été évoqué dans la contribution du Pôle Métropolitain au 5^e plan Loire, mais il n'a pas été retenu et inscrit en tant que tel dans la stratégie, même si le financement d'actions et dispositifs contribuant à une meilleure connaissance de la rivière restent ponctuellement envisageables.

- Parmi les usages illicites, le sujet de la baignade dans la rivière Allier a été travaillé en 2020. Cet usage, fréquent mais assez mal connu, est en effet amené à se développer, dans un contexte d'étés de plus en plus longs et chauds, et en lien avec la création de la Via Allier. Ce travail contribue, par ailleurs, à capitaliser de la connaissance sur un usage peu documenté de la rivière, et constitue à ce titre une première déclinaison de l'observatoire de l'Allier.

En 2020, le Pôle Métropolitain a précisé les conditions de faisabilité de sites de baignade notamment dans le Puy-de-Dôme où la baignade est interdite pour des raisons de qualité de l'eau (arrêté préfectoral de 1975). Au-delà de cette approche réglementaire, la question posée est bien celle de la création de sites de baignade coordonnés le long de la rivière, en réponse à une demande réelle et à ce jour peu appréhendée par les territoires. Ponctuellement, des sites de baignade sont proposés, mais ils ne suffisent pas à canaliser la demande des jeunes et des familles qui ne trouvent pas leur compte dans les piscines ou dans des plans d'eau sur-fréquentés. Les enquêtes auprès des baigneurs dans l'Allier à l'été 2020 ont permis de mieux connaître ces pratiques et ont mis en évidence un manque relatif de connaissance par rapport au milieu naturel. Il s'agit donc bien d'anticiper pour proposer des sites de baignade qui permettront de canaliser cette pratique afin d'en limiter la dangerosité et l'impact sur les milieux.

Les réflexions du Pôle sur la baignade dans la rivière Allier s'articulent totalement avec la volonté du Département du Puy-de-Dôme de positionner et développer la baignade en eau naturelle en complément des autres activités de nature (randonnée, vélo...), et avec la démarche Eaux Vives portée par le CAUE 63 qui permettra de prototyper, grâce à un concours d'idées auprès d'étudiants, deux ou trois sites de baignade expérimentaux à proximité de l'Allier.

- La mise en service de 27 km de voie verte en bord d'Allier sur le périmètre de Vichy Communauté en juillet 2020 a été l'occasion pour le Pôle Métropolitain de tester une méthode d'enquête qualitative auprès des usagers de ce premier tronçon inauguré à l'été 2020 (origine, typologie de pratiques, modes de fréquentation, motivations, satisfactions, formes de tourisme, retombées économiques, rapports à la vie locale, à l'environnement...). Cette enquête-test, bien que ponctuelle et partielle, contribue à la connaissance de la fréquentation de l'Allier et constitue une étape intermédiaire et provisoire, dans l'attente des protocoles d'observation normés qui seront déployés quand l'itinéraire Via Allier sera terminé (par ex, Euro Vélo 6).

L'enquête ne vise pas tant à l'exhaustivité, mais à fournir des retours d'expériences utiles à la réalisation des futurs tronçons de la Via Allier, et à tester in situ les conditions nécessaires à la réalisation d'une enquête et les pièges à éviter. Le test a montré que les enquêtes qualitatives ont intérêt à être faites à proximité de points de comptages automatiques (redressement des résultats) ; sont d'autant plus faciles à mener qu'un dispositif est prévu pour arrêter / intéresser les usagers, sont un moment privilégié pour aller à la rencontre des

usagers et leurs faire passer des messages sur les bonnes pratiques et le respect du milieu et de l'équipement...

Ce travail d'observation qualitative a été réalisé en concertation avec les maîtres d'ouvrage de la Via Allier (Vichy Communauté, Départements, Grand Clermont, Région Auvergne Rhône-Alpes) et pourrait bénéficier, pour ses prochaines éditions, de la mission portée par la Région sur la définition concertée de sites d'implantation des futurs compteurs sur l'ensemble de l'itinéraire.

- **Éléments budgétaires**

- Protocole-test d'évaluation de la fréquentation de la Via Allier (cabinet Alliances) : 8 280 € TTC
- Frais de personnel (convention avec l'Agence d'urbanisme) : 43 125€ TTC

3.2 Economie numérique / Actions en faveur de l'employabilité des femmes

Rappels des objectifs : Le Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne, qui est mobilisé depuis 2018 dans le défi majeur d'une meilleure diffusion de l'économie numérique sur l'ensemble du territoire, a souhaité mettre en avant des portraits de femmes inspirantes et engagées qui exercent dans ce secteur en plein essor.

Accompagné dans cette démarche par un collectif de partenaires locaux dont la Fondation LDigital qui porte la voix des femmes et du numérique dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, le Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne a donné la parole à 17 femmes à travers une publication de portraits inspirants, avec pour ambition de montrer aux autres femmes (collégiennes, lycéennes, femmes en reconversion) qui souhaitent s'engager dans le numérique ; que tout est possible.

- **Référents** : Nicolas BONNET (Clermont Auvergne Métropole) + Christel GRIFFOUL + Sylvie LAVIGNE (Agence d'urbanisme)

- **Résultats 2020** :

17 portraits sont révélés et présentés dans un ouvrage porté par le Pôle et intitulé « Portraits de femmes : parcours inspirants dans le numérique ».

Ces portraits représentent autant de talents et de pionnières de tous les horizons, aux profils et parcours digitaux variés en termes de niveaux d'études, de secteurs d'activités, de métiers exercés et même de lieu d'exercice : cheffe de projet, développeuse, blogueuse, data analyst ou encore ingénieure numérique, femmes exerçant dans des TPE/PME, des startups comme de grandes entreprises, femmes installées en milieu urbain, comme en secteur rural...

Ces portraits, riches en diversité, illustrent avec forces et convictions, les parcours de femmes accomplies, heureuses et épanouies dans le numérique.

Il a pour objectif de :

- Sensibiliser le grand public, et notamment les jeunes filles et les femmes en reconversion, sur les débouchés dans le numérique et les possibilités de carrière qui y sont offertes.

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20210928-DEL202109281901-DE
Date de télétransmission : 04/10/2021
Date de réception préfecture : 04/10/2021

- Mettre en lumière la place des femmes dans le numérique.
- Susciter des vocations sur un ensemble de profils variés de métiers dans le numérique.
- Faire connaître les talents du territoire, femmes comme hommes, travaillant dans le numérique.
- Fédérer un réseau d'acteurs locaux déjà mobilisés autour des femmes et du numérique

Cet ouvrage constitue avant tout un projet collaboratif et bénévole qui n'aurait pas pu voir le jour sans l'appui et le soutien des femmes qui ont accepté de témoigner et d'un groupe projet d'acteurs locaux convaincus que les lignes doivent bouger : Auvergne Efficience Industriel, FrenchTech Clermont Auvergne, CCI Puy-de-Dôme, le Bivouac, Digital League, Sopra Stéria, OSENGO, E-Cluster.

Pour lancer la diffusion de ce livret, un webinaire (conférence numérique) est prévu, dans le cadre de la Clermont Innovation Week, le jeudi 1er avril 2021. Ce webinaire aura pour objectif de :

- Sensibiliser les acteurs aux freins et opportunités rencontrés par les femmes dans les métiers du numérique.
- Lancer et diffuser la publication « Portraits de femmes : parcours inspirants dans le numérique, réalisée par le Pôle Métropolitain.
- Mobiliser un réseau d'acteurs locaux autour de cette question.

Cette rencontre proposera un cadrage préalable sur le numérique au féminin (chiffres clés et enjeux de la place des femmes dans le numérique), puis présentera deux témoignages de femmes inspirantes, pionnières emblématiques du numérique sur le Pôle Métropolitain. Ces rôles modèles partageront leurs parcours, les freins/opportunités rencontrés, les apports des femmes dans le numérique et du numérique pour les femmes, leurs convictions...

• **Éléments budgétaires :**

- Publication et diffusion du livret « Portraits de femmes : parcours inspirants dans le numérique : dépense à prévoir en 2021
- Organisation du webinaire du 1er avril 2021 : dépense à prévoir en 2021

3.3 Axe transversal

3.3.1 Stratégie de communication

• **Contexte**

Après avoir mené de nombreuses études, organisé différentes conférences et rédigé plusieurs rapports techniques très détaillés sur des sujets d'intérêt métropolitain, le Pôle Métropolitain a souhaité prendre un peu de recul et d'établir un premier bilan de ses actions de communication.

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20210928-DEL202109281901-DE
Date de télétransmission : 04/10/2021
Date de réception préfecture : 04/10/2021

Plusieurs constats et attendus ont été fait en amont de ce bilan :

- Un manque de (re)connaissance et de visibilité du Pôle Métropolitain y compris sur son périmètre d'intervention
- Un positionnement comme un lieu de dialogue et d'échanges entre EPCI et non pas comme un outil « grand public »
- Un déficit d'outils de communication : pas de logo, un site internet modeste, pas de stratégie d'ensemble
- Des événements de communication marquants dans la vie du syndicat : Assises métropolitaines en 2012, 2013 et 2016, conférences en lien avec les défis (mobilités, rivière Allier, éco numérique...), publications, rapports d'études...
- Une nécessité de faire le bilan en amont des élections municipales.

- **Rappels des objectifs :**

Les questionnements qui se posaient dans le cadre de la stratégie de communication portaient sur :

- > La valeur ajoutée des actions menées à ce jour par le Pôle pour le compte de ses membres est-elle réellement perçue ?
- > Le pôle est-il une structure connue et reconnue par ses membres ?
- > Comment faciliter les échanges entre le Pôle et ses membres, par quels outils, via quels canaux, à quelle fréquence ?

- C'est pour comprendre comment **mieux communiquer** avec ses membres, **mieux les accompagner** et **mieux incarner les sujets** qui relèvent de son échelle que le PMCVA a décidé de faire appel à un regard extérieur. La stratégie de communication avait pour objectif de :
 - Définir une stratégie de communication qui permette de faire connaître, partager et capitaliser ce qu'est le Pôle Métropolitain et ce qu'il produit.
 - Préciser son public-cible (à qui s'adresse le Pôle ?), les objectifs de sa communication, les messages qu'il porte.
 - Proposer un plan d'actions de communication à mettre en œuvre selon des scénarios financiers et temporels.
- La mission s'est déroulée en deux temps :
 - . Une **phase d'audit ou phase exploratoire** pour s'immerger dans l'univers du Pôle.
 - . Une **phase de consolidation et de recommandation** pour accompagner l'analyse de pistes de réflexion concrètes.

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20210928-DEL202109281901-DE
Date de télétransmission : 04/10/2021
Date de réception préfecture : 04/10/2021

- **Référents** : C. GRIFFOUL + S. TERRISSE + C. MERIEN + prestataire externe¹

- **Résultats 2020** :

La stratégie de communication a permis de mettre en avant plusieurs enseignements :

- Il est nécessaire de **mettre en place des outils qui expliquent clairement le rôle du Pôle** et permettent de faciliter les échanges entre le Pôle et ses membres.
- De mener une réflexion autour du **portage politique des projets du Pôle** pour en accroître la visibilité et la portée.
- De réfléchir à **des représentations élargies des EPCI au Pôle** (binôme DGS / directeurs ?)
- De penser à des **outils « prêts à l'emploi et interactifs »** pour que les EPCI se fassent le relais des infos clés sur leurs réseaux ou au cours de leurs conseils communautaires
- De travailler une **liste de diffusion transmise par chaque EPCI** au Pôle

- **Bilan** :

La stratégie de communication engagée par le Pôle Métropolitain a donné lieu à la publication d'un manifeste, synthèse d'actions de communication à mettre en œuvre pour faire vivre sa communauté d'acteurs et faire connaître ses actions. Une plaquette de présentation du Pôle, ainsi qu'un document en format « PDF interactif » ont, par ailleurs, été réalisés en 2020 afin de faciliter la présentation du syndicat aux nouveaux élus et leur donner accès aux rapports des études réalisées jusque-là. Des synthèses des études des défis Allier et Mobilités compléteront cette documentation utile pour la reconnaissance du Pôle Métropolitain.

- **Perspectives 2021**

- Réalisation de synthèses des études du Pôle, afin d'en faciliter la diffusion, la compréhension et l'appropriation par les techniciens et élus des membres du Pôle
- Evolution du « PDF interactif » vers un site internet prévue pour 2021
- Cycle de conférences les « rendez-vous du Pôle » dont l'organisation d'un webinaire sur les portraits de femmes aux parcours inspirants dans le numérique.

- **Éléments budgétaires** :

- Fin de la mission d'appui stratégique : 1594€
- Premières réalisations (synthèses d'études) : 6542€

3.3.2 Axe transversal / Bilan et perspectives du Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

- **Contexte**

La motion adoptée le 21 janvier 2020 par les élus sortants du Pôle Métropolitain propose d'interroger les intercommunalités sur leurs besoins et attentes vis-à-vis de l'échelon supra-communautaire : quels besoins d'accompagnement, d'actions, de réflexions, les EPCI ont-ils par rapport aux syndicats mixtes auxquels ils adhèrent ? Sont-ils tous, toujours pertinents ? Faut-il en réinterroger certains, et si oui jusqu'où ? Plus spécifiquement, quel est le bilan des six premières années du syndicat mixte du Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne ? Quelles peuvent être ses perspectives pour le prochain mandat ?

- **Rappels des objectifs :**

Interroger les référents techniques des 11 EPCI du Pôle Métropolitain, la CCI 63, ainsi que des partenaires (SMTC, PNRLF), sur cinq principaux sujets :

1. Quelles sont les missions à positionner au niveau supra-EPCI ? Qu'est-il pertinent de faire, et de ne pas faire, à l'échelle du grand territoire ?
2. Quels sujets ont intérêt à être travaillés à l'échelle du grand bassin de vie clermontois ?
3. Quel portage politique faut-il pour permettre à ce grand territoire d'avancer ensemble ?
4. Quelle gouvernance faut-il pour assurer une représentativité satisfaisante des cas particulier dans ce collectif métropolitain ?
5. Quels moyens sont nécessaires pour apporter un niveau d'accompagnement suffisant et en adéquation avec les besoins exprimés ?

Etablir un rapport sur la base de ces entretiens comme aide à la décision et à l'orientation des axes de travail du Pôle Métropolitain pour le mandat 2020-26.

- **Référents :** C. GRIFFOUL + S. TERRISSE

- **Résultats 2020 :**

- **Du 9 mars au 5 juin 2020 : entretiens avec les DGS des membres du Pôle Métropolitain, et les partenaires SMTC, PNR LF et PETR du Grand Clermont**
- **9 juin 2020 : COTECH de présentation et discussion autour de la synthèse des avis techniques**
- 9 décembre 2020 : présentation et débat avec le nouveau bureau du Pôle
- Rédaction du rapport d'étude « Bilan et perspectives du Pôle Métropolitain »

- **Bilan :**

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20210928-DEL202109281901-DE
Date de télétransmission : 04/10/2021
Date de réception préfecture : 04/10/2021

- **Tout en réaffirmant l'utilité de l'espace de dialogue et de travail collectif qu'est** le Pôle depuis sept années, les élus sortants ont livré à leurs successeurs un bilan objectif et argumenté des succès et difficultés rencontrés lors de leur mandat : la poursuite de cette dynamique sur le nouveau mandat ne peut s'envisager sans un portage politique clair et assumé par les onze intercommunalités.
- Trois questions sont posées au nouvel exécutif du Pôle :
 1. Quels sont les axes de travail ou les sujets phares pour lesquels le Pôle Métropolitain est unanimement légitime, pertinent, cohérent d'agir ?
 2. Quel est le niveau d'intégration que l'on doit viser à court, moyen et long termes en fonction des axes de travail retenus ?
 3. Comment porter, renforcer, voir réinventer une dynamique politique pour faire en sorte que chaque EPCI trouve sa place dans le Pôle et, en même temps, puisse travailler collectivement et activement vers une ambition commune ?
- **Éléments budgétaires : 0 € de dépense**

3.3.3 Axe transversal/ adhésions à des structures partenaires d'intérêt général

Le travail partenarial du Pôle métropolitain l'a amené à adhérer ou participer financièrement aux structures suivantes :

- Adhésion à MACEO : 350€
- Don à la Fondation LDigital dans le cadre du travail partenarial sur les portraits inspirants : 500€
- Adhésion à la Fondation Internet pour les Nouvelles Générations (FING) dans le cadre du travail partenarial sur les portraits inspirants : 2500€

4 PERSPECTIVES 2021

2021 est la première année pleine du nouveau mandat suite aux élections municipales avec les délégués nouvellement désignés par les assemblées communautaires.

La feuille de route de début de mandat s'articule autour de trois défis historiques du Pôle Métropolitain : Défis Allier, mobilité, économie.

4.1 Défi Allier

- Rencontre avec les élus des EPCI du Pôle Métropolitain pour relancer la dynamique autour du réseau des maisons de site (en lien avec les possibilités de financements) et appréhender leur positionnement par rapport à la rivière et à ses projets (Via Allier, baignade)
- **Observatoire de la fréquentation et des usages de la rivière :**

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20210928-DEL202109281901-DE
Date de télétransmission : 04/10/2021
Date de réception préfecture : 04/10/2021

- . Re conduite des enquêtes qualitatives estivales sur la baignade et la Via Allier (27 km sur Vichy Communauté et 20 km sur le Grand Clermont)
- . Protocole expérimental de mesure des flux de canoë
- Baignade :
 - . Poursuite des réflexions pour identifier des sites potentiels de baignade sur le périmètre du Pôle métropolitain : sensibilité environnementale, dangerosité, proximité de la Via Allier, occupation DPF...
 - . Re conduite des enquêtes sur sites auprès des usagers
- Poursuite des partenariats et participation aux démarches locales et de bassin
- Contribuer à l'émergence de la rivière Allier comme rivière structurante du Massif Central et du bassin de la Loire : inscription dans une logique amont / aval, articulation des réflexions / des projets / des échelles...
- **Éléments budgétaires** : 26 170,70 €

4.2 Défi Mobilité

Partage d'intuitions à court terme pour impulser une animation territoriale entre les différentes Autorités Organisatrices des Mobilités au travers notamment du concept de Services Express Métropolitain (dénomination retenue au plan national pour les RER en Province), la création d'un bassin de mobilité à l'échelle du Pôle Métropolitain ou encore la création de comités de lignes pour travailler la cohérence entre les différentes offres de mobilités.

Organisation d'Assises de la mobilité, au 4ème trimestre 2021, visant à faire valoir aux différentes Autorités Organisatrices des Mobilités les attentes et objectifs recherchés par les EPCI membres du pôle.

Éléments budgétaires (hors organisation des Assises, cf. communication ci-dessous) : 4000€

4.3 Défi Economie – foncier industriel

- Préfiguration d'une étude dont l'intuition politique initiale porte sur les disponibilités foncières pour les projets industriels dans les 10 prochaines années : il s'agit d'éclaircir les contours de l'étude à savoir les besoins globaux des industries du futur (dont le foncier) ou les besoins en fonciers des industries du futur : mission flash de 3 à 4 mois.

Éléments budgétaires : 4000€

4.4 Économie / Diffusion et communication autour de la publication Portraits inspirants

Organisation d'un webinaire de lancement de la publication le 1er avril 2021 en vue de sa diffusion dans les réseaux locaux et à l'occasion d'événements de sensibilisation sur la place des femmes dans les métiers du numérique. Impression et diffusion de la publication.

Éléments budgétaires : 3499,85 €

4.5 Axe transversal / Administration, gouvernance et communication

- Organisation des réunions du Conseil et de bureau du Pôle Métropolitain
- Organisation des réunions des comités techniques et des commissions de suivi des travaux du Pôle
- Déploiement d'actions suite à la mission sur la stratégie de communication :
 - o Configuration et mise en œuvre d'un nouveau site internet du Pôle Métropolitain
 - o Proposition d'un plan d'actions de communication interne / externe, cohérent avec le Manifeste et pouvant être activé progressivement selon la volonté des futurs élus du Pôle.
- Elaboration puis mise en œuvre d'une feuille de route du Pôle :
 - o Assises de la mobilité au 2nd semestre 2021
 - o Préfiguration d'une mission sur le foncier industriel
 - o Suite des travaux du Défi Allier
- **Éléments budgétaires :**
 - o Programme partenarial de l'Agence : 150 000€
 - o Frais généraux et frais de personnel Agence dans le cadre de la mission Défi Allier (convention Agence d'urbanisme/Pôle) : 50 000 €
 - o Soutien à l'administration du Pôle (Convention Agence d'Urbanisme / Pôle) : 80 000€
 - o Communication (Assises, site internet, événements, et autres déclinaisons de la stratégie de communication) : 30 000€

5 RETOURS SUR L'EXECUTION DU BUDGET 2020

Historiquement à la création du syndicat en 2013, le taux de cotisation globale était fixé à 0,50 € par habitant. Le budget 2020 a été fixé en début d'année à 0.40 €, puis révisé à 0.35 € lors d'un budget supplémentaire voté lors du Conseil du mois de juin 2020.

5.1 Projets : 57 319 €

5.2 Charges courantes : 7 440 €

5.3 Charges de personnel : 0€

5.4 Contributions partenariales : 225 004 €

TOTAL DEPENSES 2020 : 289 763 €

5.5 Recettes :

- **Cotisations des membres : 230 894 €**

- **Report 2019 : 123 540.41 €**

TOTAL RECETTES 2020 : 354 434.41€

6 ELEMENTS DE CADRAGE DU BUDGET 2021

Il est proposé la répartition des dépenses suivante pour 2021 :

6.1 Projets : 87 670,55 €

6.2 Charges courantes : 33 407,41 €

6.3 Charges de personnel : 15 940 €

6.4 Contributions partenariales : 232 970 €

BESOINS PREVISIONNELS 2021 : 369 987,96 €

6.5 Estimation des recettes :

- **Cotisations des membres : 305 316,55 €**

- **Report 2020 : 64 671,41 €**

RECETTES PREVISIONNELLES 2021 : 369 987,96 €

6.6 Cotisation globale 2021

Il est proposé aux délégués de fixer la cotisation globale moyenne à 0,45€/habitant pour l'année 2021.

Le Président propose au Conseil de débattre sur ces propositions d'orientations.

Nombre d'électeurs inscrits :	40
Nombre de votants :	31
Nombre de pouvoirs :	3
Nombre total des voix exprimées :	34
Pour : ADENOT Dominique, AGUILERA Frédéric, BARRAUD Bertrand, BERNARD Tony, BIANCHI Olivier (Représenté), BONNET Nicolas, BONNICHON Frédéric, BRAT Jean-Claude, BRENAS Jean-Pierre, BRIEU Claire, BRUN Éric , CANALES Marion, CHARLAT Jean-Michel, DE CHABANNES Jacques, DERSIGNY Éric (Représenté), DUBESSY Florence, DUBREUIL Charles-André, GALLIOT Blandine, GISCARD D'ESTAING Louis, GUILLON Jean-Claude, LALOY Jean-Sébastien, LOPEZ Romain, MEALLET Roger-Jean, MELIS Christian, PAULET Gilles, PEYNON Daniel, PICHOT Serge, RAGE François, RAYNAUD Claude, REGNOUX Marc, RODIER Stéphane, SENNEPIN François, VACHELARD Jean-Luc, VIGNAL Odile (Représentée).	34
Contre :	0

**Pour ampliation certifiée conforme
Le Président du Pôle Métropolitain
Clermont Vichy Auvergne**

Frédéric BONNICHON

COTISATIONS 2021

Simulations cotisations 2021								
Populations légales 2021 (données 2018)								
EPCI	Pop Totale 2018	Poids Pop	Nb délégués	Poids délégués	Pop €	Délégués €	Total €	Poids/hab
Clermont Auvergne Métropole	295 358	43,53%	15	38,46%	66 455,55 €	58 714,53 €	125 170,08 €	0,42
CA Vichy Communauté	84 770	12,49%	5	12,82%	19 073,25 €	19 571,51 €	38 644,76 €	0,46
CA Riom Limagne et Volcans	68 500	10,10%	4	10,26%	15 412,50 €	15 657,21 €	31 069,71 €	0,45
CA Agglo Pays d'Issoire	57 453	8,47%	3	7,69%	12 926,93 €	11 742,91 €	24 669,83 €	0,43
CC Thiers Dore et Montagne	38 428	5,66%	2	5,13%	8 646,30 €	7 828,60 €	16 474,90 €	0,43
CC Plaine Limagne	21 494	3,17%	2	5,13%	4 836,15 €	7 828,60 €	12 664,75 €	0,59
CC Billom Co	25 734	3,79%	2	5,13%	5 790,15 €	7 828,60 €	13 618,75 €	0,53
CC Mond'Averne	40 987	6,04%	3	7,69%	9 222,08 €	11 742,91 €	20 964,98 €	0,51
Entre Dore et Allier	19 249	2,84%	1	2,56%	4 331,03 €	3 914,30 €	8 245,33 €	0,43
Brioude Sud Auvergne	17 806	2,62%	1	2,56%	4 006,35 €	3 914,30 €	7 920,65 €	0,44
Pays de Lapalisse	8 700	1,28%	1	2,56%	1 957,50 €	3 914,30 €	5 871,80 €	0,67
Total des cotisations EPCI	678 479	1	39	1	152 657,78 €	152 657,78 €	305 315,55 €	0,45
CCI Auvergne			1		1 €		1 €	
TOTAL DES COTISATIONS MEMBRES			40		152 659 €	152 658 €	305 316,55 €	

ANNEXES

ASSEMBLÉE PÔLE MÉTROPOLITAIN CLERMONT VICHY AUVERGNE			
Président	BONNICHON	Frédéric	Riom Limagne et Volcans
1er Vice-président	ADENOT	Dominique	Clermont Auvergne Métropole
2ème Vice-président	AGUILERA	Frédéric	Vichy Communauté
3ème Vice-président	BARRAUD	Bertrand	Agglo Pays d'Issoire
4ème Vice-président	BERNARD	Tony	Thiers Dore et Montagne
Membre du bureau	CHARLAT	Jean-Michel	Billom Communauté
Membre du bureau	VACHELARD	Jean-Luc	Brioude Sud Auvergne
Membre du bureau	PEYNON	Daniel	Entre Dore et Allier
Membre du bureau	PAULET	Gilles	Mond'Arverne
Membre du bureau	DE CHABANNES	Jacques	Pays de Lapalisse
Membre du bureau	RAYNAUD	Claude	Plaine Limagne
Conseillère Pôle Métropolitain	DUBESSY	Florence	Agglo Pays d'Issoire
Conseiller Pôle Métropolitain	MEALLET	Roger-Jean	Agglo Pays d'Issoire
Conseiller Pôle Métropolitain	GUILLAUME	Gérard	Billom Communauté
Conseiller Pôle Métropolitain	GUILLON	Jean-Claude	Chambre de Commerce et d'Industrie
Conseiller Pôle Métropolitain	BIANCHI	Olivier	Clermont Auvergne Métropole
Conseiller Pôle Métropolitain	BONNET	Nicolas	Clermont Auvergne Métropole
Conseiller Pôle Métropolitain	BRENAS	Jean-Pierre	Clermont Auvergne Métropole
Conseillère Pôle Métropolitain	BRIEU	Claire	Clermont Auvergne Métropole
Conseillère Pôle Métropolitain	CANALES	Marion	Clermont Auvergne Métropole
Conseiller Pôle Métropolitain	CASILDAS	Sylvain	Clermont Auvergne Métropole
Conseiller Pôle Métropolitain	CERVANTES	Jean-Christophe	Clermont Auvergne Métropole
Conseiller Pôle Métropolitain	DUBREUIL	Charles-André	Clermont Auvergne Métropole
Conseillère Pôle Métropolitain	GALLIOT	Blandine	Clermont Auvergne Métropole
Conseiller Pôle Métropolitain	GISCARD-D'ESTAING	Louis	Clermont Auvergne Métropole
Conseiller Pôle Métropolitain	GISSELBRECHT	Henri	Clermont Auvergne Métropole
Conseiller Pôle Métropolitain	PICHOT	Serge	Clermont Auvergne Métropole
Conseiller Pôle Métropolitain	RAGE	François	Clermont Auvergne Métropole
Conseillère Pôle Métropolitain	VIGNAL	Odile	Clermont Auvergne Métropole
Conseiller Pôle Métropolitain	BRUN	Eric	Mond'Arverne
Conseiller Pôle Métropolitain	PIGOT	Pascal	Mond'Arverne
Conseiller Pôle Métropolitain	CARRIAS	Marc	Plaine Limagne
Conseiller Pôle Métropolitain	DERSIGNY	Eric	Riom Limagne et Volcans
Conseiller Pôle Métropolitain	MELIS	Christian	Riom Limagne et Volcans
Conseiller Pôle Métropolitain	REGNOUX	Marc	Riom Limagne et Volcans
Conseiller Pôle Métropolitain	RODIER	Stéphane	Thiers Dore et Montagne
Conseiller Pôle Métropolitain	BRAT	Jean-Claude	Vichy Communauté
Conseiller Pôle Métropolitain	LALOY	Jean-Sébastien	Vichy Communauté
Conseiller Pôle Métropolitain	LOPEZ	Romain	Vichy Communauté
Conseiller Pôle Métropolitain	SENNEPIN	François	Vichy Communauté

DATES DES REUNIONS 2020

Conseils du Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

21 Janvier 2020 : 21 élus présents – 27 votes exprimés

Ordre du jour - Séance 1 - Défaut de quorum du 17/12/2019 :

1. Validation du compte-rendu du Conseil métropolitain du 24 septembre 2019
2. Motion sur le positionnement du Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne suite aux élections municipales de 2020
3. Délibération sur les suites à donner et le financement 2020 défi Rivière Allier

Ordre du jour - Séance 2 :

4. Débat d'orientation budgétaire

Ordre du jour - Séance 3 :

5. Budget primitif 2020
6. Convention entre l'Agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole et le Pôle Métropolitain
7. Convention de mise à disposition de services entre Clermont Auvergne Métropole et le Pôle Métropolitain : fiche sectorielle 2020
8. Convention de partenariat avec l'association Allier Sauvage
9. Points divers

17 Juin 2020 : 14 élus présents – 18 votes exprimés

Ordre du jour

1. Clôture du compte administratif 2019 (CA 2019)
2. Budget supplémentaire 2020
3. Convention Vichy Communauté / Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne
4. Avenant à la convention Agence / Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

20 Octobre 2020 : 30 élus présents – 37 votes exprimés

Ordre du jour - 1ère partie de séance – Présidence par le Doyen d'âge

1. Validation du CR du Conseil du 17 juin
2. Élection du Président

Ordre du jour - 2e partie de séance

1. Mot du Président
2. Détermination de la composition du bureau et du nombre de vice-présidents
3. Élection des Vice-présidents et des membres du Bureau du Pôle Métropolitain
4. Désignation d'un délégué du Pôle Métropolitain et son suppléant aux instances de l'Agence d'Urbanisme

Réunions de Bureaux

24 Avril 2020 : 13 élus présents – Réunion exceptionnelle bureau élargi (Sans la présence des techniciens de l'Agence sauf le directeur)

Ordre du jour

1. Discussion autour de ce qui va ou pourra être mis en place pour la relance économique.
2. Une concertation, un dialogue à l'échelle du Pôle Métropolitain.
3. Faire un tour d'horizon des territoires du Pôle, ceux qui ont d'ores et déjà actés des décisions économiques et/ou prendre connaissance des réflexions et/ou des dispositifs mis en place.
4. Prendre les bonnes idées des territoires voisins, comprendre leur fonctionnement pour les dupliquer.
5. Renforcer les solidarités interterritoriales aujourd'hui si nécessaires, en parfaite adéquation avec la philosophie du Pôle Métropolitain.
6. Avoir une visibilité globale sur la participation des EPCI au dispositif régional (Fonds Régional d'Actions d'Urgence (F.R.A.U.)).
7. Prévenir les effets de bords des dispositions de soutien mises en œuvre : certaines entreprises étant parfois à cheval sur deux intercommunalités.

9 Décembre 2020 : 12 élus présents

Ordre du jour :

1. Accueil et installation du Bureau
2. Bilan-perspectives du Pôle Métropolitain : compte-rendu des entretiens réalisés auprès des DGS/DGA des EPCI membres et partenaires en mai-juin 2020
3. Points d'actualité
4. Adhésion du Pôle Métropolitain à l'association Capitale Européenne de la Culture 2028
5. Défi Allier : point d'information

Comités techniques

9 Janvier 2020 – 11 techniciens

Ordre du jour

1. Discussion autour de la motion sur le positionnement du Pôle Métropolitain
2. Clermont Vichy Auvergne suite aux élections municipales de 2020
3. Bilan budgétaire 2019 et perspectives 2020
4. Point sur la mission « Stratégie de Communication du Pôle Métropolitain »

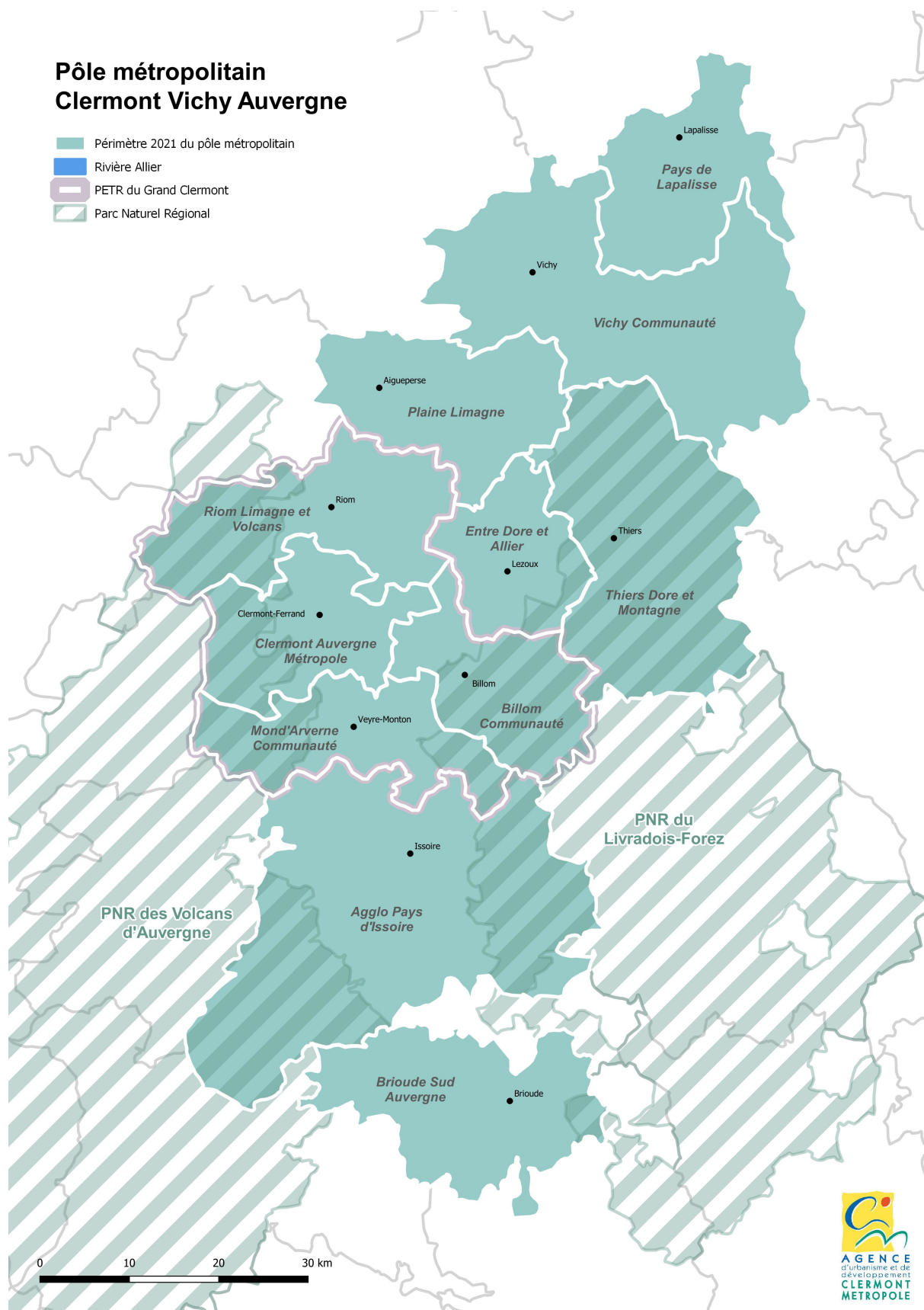
9 juin 2020 – 19 techniciens et 11 juin 2020 - 12 techniciens

Ordre du jour

1. Stratégie de communication du Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne. Magali LAPEYRE – agence All Contents
2. Bilan et perspectives du Pôle : synthèse des entretiens techniques

PÔLE MÉTROPOLITAIN Clermont Vichy Auvergne

Agglo Pays d'Issoire - Billom Communauté - Brioude Sud Auvergne
Clermont Auvergne Métropole - Entre Dore et Allier - Mond'Arverne Communauté
Pays de Lapalisse - Plaine Limagne - Riom Limagne et Volcans - Plaine Limagne et Volcans
Thiers Dore et Montagne - Vichy Communauté - CCI du Puy-de-Dôme



Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20210928-DEL202109281901-DE
Date de télétransmission : 04/10/2021
Date de réception préfecture : 04/10/2021
Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne – DOB 2021
Conseil du 25 mars 2021